

L' an deux mille seize , le 23 juin à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de Beaulieu-sous-Parthenay sous la présidence de M Pascal OLIVIER

Date de convocation du Conseil : 15/06/2016

**Titulaires :** BARANGER Johann, BIENVENU Odile, BIRE Ludovic, BONNET Bernard, BOUCHET Myriam, CATHELINÉAU Eric, CHAUSSERAY Francine, DUPONT Marc, FRADIN Jacques, GIRARD Yolande, GIRAUDON Marylène, JUIN Sophie, KRIZ Sophie, LARGEAU Claude, LIBNER Jérôme, MALLET Bruno, MINEAU Nadine, MOTARD Yannick, OLIVIER Pascal, PACREAU Yannick, RUSSEIL Chantal,

**Suppléant en situation délibérante :** GIRAUDEAU Nicole

**Pouvoirs :** TAVENEAU Cécile à BARANGER Johann

**Excusé(s) :** FAVREAU Jacky, PIRON Benoit, LEGERON Vincent, MEEN Dominique, RONGEON Christian , TAVENEAU Cécile , BIENVENU Odile

**Secrétaire de Séance :** Mme Mineau Nadine assistée de CATHELINÉAU Maryse

**Ordre du jour :**

**Approbation PV conseil des 31.03 et 12.05.2016**

**Subventions à verser 2016**

**Atelier relais 3 – APS**

**Gestion du personnel**

**Affaires scolaires – préau**

**Pays de Gâtine – statuts**

**Fusion**

Le quorum étant atteint, M le président ouvre la séance et laisse la parole au maire de la commune.

Mme Francine Chausseray informe l'assemblée du lancement à moyen terme de la réhabilitation de la salle des fêtes – mairie – sécurisation autour de l'école sous condition des accords de subventions sollicitées. En attendant, le projet « city stade » à destination de la jeunesse a fait l'objet d'une lettre de refus de subvention par la Région dans le cadre du CRDD dont elle donne lecture à l'assemblée au même titre que les nuits romanes pour lesquelles la commune s'était investie. Mme le maire explique qu'une manifestation de remplacement est prévue à la même date (22 juillet ) sous la forme d'une soirée guinguette. En collaboration avec le Pays, une nouvelle démarche baptisée « nuits du patrimoine de Gâtine » verrait le jour à partir de 2017 en appui des services du Carug.

approbation Procès-verbaux des 31 mars et 12 mai 2016

aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité .

Attribution subventions 2016 – complément

M Olivier expose que la compétition triathlon du 3 juillet 2016 ne boucle pas son budget en raison de la suppression des aides départementales dans le domaine sportif et culturel.

Le TGC sollicite donc un complément de subvention auprès des collectivités.

M Baranger demande le montant du budget de cette manifestation. M Libner répond qu'il s'élève à 50 000 euros environ, la moitié étant reversée à la fédération et pour assurer la sécurité, les arbitrages etc...

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote à l'unanimité un complément de 2000 € qui se rajoute aux 4000 € déjà votés.**

**Dit que la dépense sera imputée au compte 6574**

#### Association bocage Gâtine jeunesse :

Un programme d'investissement d'avenir de l'Anru « les jeunes s'en mêlent » a été lancé sur lequel les territoires de Gâtine et Bocage se sont engagés.

L'association nouvellement créée a pour but d'initier, soutenir, mettre en œuvre ou participer aux actions définies dans le plan d'investissement en impliquant les jeunes, déployer toute forme d'action qui contribuerait à une politique jeunesse sur le Bocage et la Gâtine. Elle sollicite une aide financière de fonctionnement de 1527 € auprès des collectivités adhérentes.

Vu la compétence en matière de politique du logement d'intérêt communautaire

Vu la délibération du 7 mars 2016 du conseil communautaire approuvant la participation de la communauté de communes Pays Sud gâtine à la création de l'association Bocage Gâtine jeunesse et les statuts de l'association

Vu le budget de fonctionnement de l'association et sa demande d'aide financière auprès de ses partenaires et notamment auprès de la communauté de communes Pays sud gâtine pour un montant de 1527 € soit 0.22 € par habitant

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 1527 € à l'association Bocage Gâtine jeunesse.**

**Dit que la dépense est prévue au budget 2016 compte 6574**

#### ATELIER RELAIS Avant-Projet Sommaire

Le Président présente l'avant-projet sommaire, avec 500 m<sup>2</sup> d'atelier et 115 m<sup>2</sup> d'espace bureaux-vestiaires-sanitaires.

L'estimation des travaux en phase APS atteint 545 600 euros HT, mais cette estimation est faite avec une hypothèse de terrain très défavorable. Les études géotechniques sont en cours et seront connues pour l'Avant-projet définitif (APD). Sont également inclus dans l'estimation la clôture sur l'ensemble du périmètre et les portails extérieurs motorisés, pouvant être mis en option.

Il précise que l'APD devra rester dans l'enveloppe des 500 000 euros HT.

Vu la compétence développement économique exercée par la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 validant la réalisation d'un projet atelier relais,

Vu la délibération du conseil du 7 mars 2016 retenant le bureau d'études AZ ARCHITECTES comme maître d'œuvre,

Vu la délibération du conseil du 12 mai 2016 validant l'esquisse,

Considérant l'enveloppe prévisionnelle de travaux de 500 000 euros HT, sur une opération globale de 600 000 euros HT,

Considérant le travail préparatoire du comité en charge du suivi de ce dossier, composé de 6 membres de la commission économie,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide à l'unanimité les plans de l'Avant-Projet Sommaire et demande au maître d'œuvre de préparer l'Avant-Projet Définitif avec une enveloppe de travaux ne dépassant pas les 500 000 euros HT.**

## Gestion du personnel

Le Président expose l'organisation de la rentrée scolaire pour assurer le service du temps d'activité scolaire et les divers services autour de l'enfant dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et informe que 45 agents sont nécessaires pour assurer l'encadrement des inscrits.

Plusieurs agents sous contrat temporaires seront maintenus dans l'emploi à la rentrée c'est pourquoi il convient de revoir les modalités de leur contrat

De plus, plusieurs agents du service soutien à domicile et un agent du service scolaire remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade. Il propose de créer les postes d'avancement et de demander la suppression au comité technique des postes occupés.

Vu le tableau des effectifs portant le nombre de postes permanents à 75 au 01.01.2016 tous services confondus

Vu la loi du 26 janvier 1984 encadrant le recours des agents non titulaires et notamment son article 3

Vu la compétence exercée en matière de gestion des établissements préélémentaire et élémentaires ainsi qu'en accueil périscolaire

Vu les emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité pourvus suite à la réforme des rythmes scolaires depuis septembre 2014.

Considérant que ces emplois ne peuvent excéder 12 mois compte tenu du renouvellement sur une période de référence de 18 mois consécutifs

Considérant qu'il convient de maintenir dans l'emploi les agents donnant satisfaction

Considérant que les emplois à temps non complet peuvent être pourvus par des contractuels par application de l'article 3-3-4° (emploi non complet dans les groupements de communes dont la moyenne arithmétique des nombres d'habitants ne dépasse pas ce seuil, lorsque la quotité du temps du travail est inférieure à la moitié de la durée légale de travail 17h30)

Vu le tableau d'avancement de grade 2016 dressant la liste des agents remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade supérieur

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE de créer les postes permanents suivants :**

**2 postes d'adjoint technique 2<sup>e</sup> cl pour 7h53mn**

**1 poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> cl pour 8h27mn**

**1 poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> cl pour 11h**

**1 poste d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> cl pour 10h**

**1 poste d'animation 2<sup>e</sup> cl pour 7h42mn**

**Dans le cadre de l'avancement de grade :**

**2 postes d'agent social principal 2<sup>e</sup> cl à 30 h**

**1 poste d'agent social principal 2<sup>e</sup> cl à 18 h**

**1 poste d'agent social principal 2<sup>e</sup> cl à 35 h**

**1 poste d'agent social principal 2<sup>e</sup> cl à 32 h**

**1 poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>e</sup> cl à 28h20mn**

**D'autoriser le président à déclarer les vacances de poste auprès du CDG 79**

**Et de recruter sous contrat à durée déterminée d'un an selon l'article 3-3-4° - échelon 1**

**D'autoriser le président à pourvoir des emplois d'animateur(trice) sur les TAP sur des contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité selon l'article 3-1° en fonction des besoins des services**  
**De nommer les agents après avis de la CAP dans le cadre de l'avancement de grade**  
**Dit que les crédits sont prévus au BP 2016.**

#### Affaires scolaires : préau

M Olivier expose le projet d'installation de 2 préaux à l'école publique de Mazières validé par le Bureau dans le cadre de l'enveloppe budgétaire votée en mars dernier :

Préau primaire 10 m x 6 m  
 Préau maternelle 7.5 m x 5.5 m

Vu la compétence équipements d'enseignements exercée par la communauté de communes,  
 Considérant la décision au BP 2016 d'inscrire 40 000 euros TTC pour la réalisation de 2 préaux à l'école de Mazières en Gâtine (maternelle et primaire),  
 Considérant l'étude de différents systèmes techniques pour la réalisation de ces préaux,  
 Considérant la décision du Bureau de retenir l'offre de construction sur mesure par un fabricant TEXABRI avec massif bétons réalisés par l'entreprise de maçonnerie Thierry Gautier

vu le financement ci-dessous :

dépenses HT		recettes	
préau maternelle	7 520,00		
préau primaire	9 944,00	DETR	7 337,40
massifs bétons	1 800,00	STDIL	5 000,00
permis construire	1 700,00	CDC	8 626,60
<b>TOTAL HT</b>	<b>20 964,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>20 964,00</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE :**

- **D'autoriser le Président à déposer un permis de construire pour la réalisation de ces 2 préaux**
- **et à solliciter l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 7 337.40 euros, et au titre du STDIL pour un montant de 5 000 euros.**

#### Pays de Gâtine – statuts

Dans le cadre de la procédure de transformation du Pays de gatine en Pole d'équilibre territorial et rural, les membres du syndicat ont décidé de le faire évoluer en syndicat mixte fermé , ce qui a été acté par la sous-préfecture le 17.05.2016.

Le projet de statuts de PETR a été validé au comité syndical du 23 05.2016.

Le PETR a un rôle fédérateur de par la mise en place de la conférence des maires et du conseil de développement. Il a également un rôle de prospective par la définition du projet de territoire ; Il peut

avoir des missions plus opérationnelles (compétence scot, conventions territoriales avec le conseil régional, conseil départemental). Il a enfin un rôle de mutualisation.  
L'objectif du PETR est de redonner un nouvel élan aux dynamiques territoriales portées par les Pays grâce à un cadre juridique précis et renouvelé.

Vu l'article L5741-4 du code général des collectivités territoriales  
Vu la délibération du comité syndical du Pays de Gâtine en date du 23 mai 2016  
Considérant que le projet de statuts est soumis à l'approbation des membres du Pays de Gâtine dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification de la délibération soit avant le 2 septembre 2016 et qu'à défaut, la décision sera réputée favorable.  
Considérant que l'entrée en vigueur du PETR du Pays de gâtine pourrait avoir lieu le 01.01.2017

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité se prononce en faveur de la transformation du syndicat mixte en PETR du Pays de Gâtine et approuve les statuts**

## Fusion

Vu la notification de l'arrêté de projet de périmètre dressant la liste des établissements publics intéressés afin de recueillir *l'avis* de leurs conseils communautaires et concomitamment, au maire de chaque commune incluse dans le projet de périmètre afin de recueillir *l'accord* de leur conseil municipal.

Le conseil communautaire dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur le projet de périmètre. A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable.

Le projet de périmètre portant fusion de communautés de communes comprendra :  
La communauté de communes GATINE AUTIZE  
La communauté de communes VAL D EGRAY  
La communauté de communes PAYS SUD GATINE

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité donne un AVIS favorable au projet de périmètre notifié par M le Préfet**

## Décisions du Bureau du 20 juin 2016

### **PREAU MAZIERES :**

dans le cadre de sa délégation en matière de marché public ,  
le BUREAU a décidé de retenir l'offre TEXABRI (abri + pc ) pour 22 996.80 € TTC  
et de thierry Gautier (massifs bétons) pour 2160 € ttc

### **ETUDE FAISABILITE « résidence habitat jeunes »**

le Bureau a émis un avis favorable au lancement de l'étude d'un montant de 9790 € (10000 € porté au BP 2016 ) pour 22 jours conduite par l'Union Régionale « habitat jeune ».

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

le bureau propose de fixer un prix plafond d'achat du terrain jouxtant TLD St Lin à 8 € le m<sup>2</sup>  
et autorise Jérôme Libner a entreprendre les négociations avec le propriétaire.

### PORTAGE REPAS – LOCATION LONGUE DUREE VEHICULE

Le bureau a reconduit la location longue durée pour 1 an auprès de diac location au prix de 280.70 € ttc / mois pour un kangoo renault.

### VENTE DES LOTS LA CROIX DES VIGNES – TVA SUR MARGE

le conseil communautaire du 18.11.2014 avait fixé le prix de vente du m<sup>2</sup> ht  
le bureau a validé le calcul de la tva sur marge à devoir par l'acquéreur en plus à savoir  
pour les lots ouest n° 1 à 3 = 9.29 € toutes taxes comprises  
pour les lots est n° 4 à 7 = 4.49 € toutes taxes comprises  
ainsi le prix de vente du lot 1 M Meen s'élève à 21 171.91 € (2279<sup>2</sup>)  
le prix de vente du lot 4 à M Dujour s'élève à 17 699.58 € (3942 m<sup>2</sup>)

### DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET PRINCIPAL - virement de crédits					
section	compte		BP	DM	CUMUL
	22	dépenses imprévues	50737,13	<b>-16309,00</b>	34428,13
	60632	fournitures petit équipt	14971,23	<b>-332,40</b>	14638,83
	615221	bâtiment bâti	20000,00	<b>10250,00</b>	30250,00
fonct dep	23	virement entre section	241076,57	<b>-13387,60</b>	227688,97
	657351	subv versée au budgt annexe	20075,00	<b>-20075,00</b>	0,00
	6574	subv versée au tiers	93325,01	<b>3527,00</b>	96852,01
	6688	autres charges financières	0,00	<b>12710,00</b>	12710,00
	6748	subv versée au budgt annexe	0,00	<b>38307,00</b>	38307,00
	678	autres charges exceptionnelles		<b>2000,00</b>	2000,00
fonct rec	7325	fpic	84213,00	<b>16690,00</b>	100903,00
BUDGET PRINCIPAL - crédits supplémentaires					
section	compte		BP	DM	CUMUL
invest dep	2188/21	autre matériel scolaire		<b>332,40</b>	332,40
	2128/22	autres agencement	14720,00	<b>-13720,00</b>	1000,00
invest rec	21	virement entre section	241076,57	<b>-13387,60</b>	227688,97

BUDGET ANNEXE LA CHABIRANDIERE - virement de crédit					
section	compte		BP	DM	CUMUL
fonct rec	74751	participation du budget ppal	20585,00	<b>-20585,00</b>	0,00
fonct rec	774	subvention exceptionnelle		<b>20585,00</b>	20075,00

BUDGET ANNEXE LA CROIX DES VIGNES - vote crédits supplémentaires					
section	compte		BP	DM	CUMUL
fonct dep	6045	étude prestation	2700,00	<b>3720,00</b>	6420,00
	605	achat matériel équipement	21800,00	<b>13900,00</b>	35700,00
fonct rec	774	subvention exceptionnelle		<b>17620,00</b>	17620,00

BUDGET ANNEXE SOUTIEN A DOMICILE - vote crédits supplémentaires					
section	compte		BP	DM	CUMUL
fonct dep	68112	dotation amortissement	66,73	<b>8644,52</b>	8711,25
invest dep	205	concession brevet licence	66,73	<b>8644,52</b>	8711,25
fonct rec	7087	remb frais par les budgets	19500,00	<b>8644,52</b>	28144,52
invest rec	774	subvention exceptionnelle		<b>8644,52</b>	8644,52

La séance est levée à 22h30

Le Président

la secrétaire